



PLACER L'ÉGALITÉ DES GENRES

au cœur de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Points Clés

- L'égalité des genres et la conservation ainsi que l'utilisation durable de la biodiversité sont fortement interconnectées, et les efforts pour atteindre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentiels pour assurer la mise en œuvre efficace du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.
- Un examen de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes (2015-2020) a identifié des lacunes persistantes dans le développement des capacités, la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, les rapports et le financement liés à l'intégration du genre dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).
- Le nouveau Plan d'action pour l'égalité entre les sexes (2022-2030) de la CDB présente une série d'actions indicatives pour combler ces lacunes et promouvoir la mise en œuvre du Cadre sensible au genre.
- La poursuite de synergies entre les trois Conventions de Rio dans le développement des capacités, la collecte et l'analyse des données, le financement et la mise en œuvre de leurs plans d'action pour l'égalité des sexes peut générer des gains d'efficacité pour atteindre les objectifs en matière de biodiversité, de climat, de neutralité en matière de dégradation des terres et d'égalité des sexes.
- Assurer la représentation, la participation et le leadership féminins pleins et entiers, équitables, inclusifs, effectifs et sensibles au genre, en particulier ceux des peuples autochtones et des communautés locales, dans le cadre de l'approche pansociétale, peut contribuer à une mise en œuvre sensible au genre du Cadre, du niveau local au niveau mondial.

Contexte

L'égalité des genres et l'utilisation, la gestion et la conservation de la biodiversité sont étroitement interconnectées. À l'échelle mondiale, les femmes et les filles dans toute leur diversité, et en particulier celles issues des peuples autochtones et des communautés locales (PA et CL), dépendent d'écosystèmes sains et jouent un rôle essentiel dans la gestion et la conservation de la biodiversité, en s'appuyant sur des connaissances écologiques spécifiques au genre.¹ Cependant, les inégalités de genre limitent les droits des femmes à la terre et aux ressources, leur accès aux processus de prise de décision et les avantages associés à l'utilisation de la biodiversité.² L'égalité des genres est un droit humain, et l'autonomisation des femmes ainsi que les approches sensibles au genre sont essentielles pour atteindre les objectifs à long terme en matière de biodiversité et la vision 2050 de la CDB de vivre en harmonie avec la nature.³

En 2022, la convention sur la diversité biologique, la **Conférence des Parties (CDB COP15) a reconnu « l'importance de faire progresser les efforts pour atteindre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles afin d'assurer la mise en œuvre efficace du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ».**⁴ Les droits humains, y compris les droits des femmes, et les considérations d'équité sont transversaux au Cadre, qui fixe des objectifs visant à « assurer pour tous la participation à la prise de décision et l'accès à la justice et à l'information en matière de biodiversité » (cible 22), et à « assurer l'égalité des genres et une approche sensible à la dimension de genre pour l'action en faveur de la biodiversité » (cible 23).

1 UN Women (2018).

2 Ibid.

3 [CBD/COP/DEC/15/11: Secretariat of the Convention on Biological Diversity \(2022\)](#).

4 [CBD/COP/DEC/15/11](#)

Pour soutenir et promouvoir la mise en œuvre sensible au genre du Cadre, les Parties ont adopté le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes 2022-2030 lors de la CDB COP15,⁵ faisant suite à son prédécesseur de 2015-2020. Avec trois résultats escomptés, des objectifs et mesures indicatives, ainsi que des produits livrables possibles, des échéances proposées et des acteurs responsables, **le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes fournit des orientations claires et complètes pour placer l'égalité des genres au cœur de la mise en œuvre du Cadre afin d'aider à atteindre ses objectifs et cibles.** Alors que le focus de la CDB COP16 passe des engagements à la mise en œuvre, le présent document propose des recommandations, principalement aux Parties de la CDB, pour soutenir la mise en œuvre sensible au genre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Défis

Un examen de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes (2015-2020)⁶ a identifié des lacunes persistantes liées à l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre de la CDB. Il s'agit notamment de **lacunes dans le développement des capacités, la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, l'établissement de rapports et le financement.** En outre, l'examen a souligné l'accent mis par le Plan d'action pour l'égalité des sexes (2015-2020) sur le Secrétariat de la CDB et son attention limitée sur le **rôle des Parties**, des organisations et des parties prenantes concernées, telles que **les agences des Nations Unies, les organisations intergouvernementales ou mondiales et la société civile**, dans la mise en œuvre de la Convention sensible au genre.

Les **lacunes de capacités** constituent un défi majeur au niveau national.⁷ Les Parties ont signalé leur capacité limitée à intégrer systématiquement les aspects liés à l'égalité des sexes dans les actions en faveur de la biodiversité.⁸ Par exemple, les points focaux pour l'égalité des sexes et la biodiversité, lorsqu'ils sont nommés, manquent souvent de l'expertise technique nécessaire pour participer efficacement aux processus liés à la CDB et pour intégrer l'égalité des sexes dans les actions et programmes environnementaux.⁹

Les **lacunes persistantes dans les données** limitent la compréhension du lien entre genre et biodiversité¹⁰, telles que les contributions de divers groupes de personnes à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, ainsi que les impacts différentiels et aggravés de la perte de biodiversité sur divers groupes, y compris les femmes dans toute leur diversité. Le manque de données et d'indicateurs spécifiques au genre entrave l'élaboration de politiques, de programmes et de prises de décisions équitables et fondées sur des preuves, ainsi que les efforts visant à **suivre et à rendre compte** des progrès accomplis dans la réalisation des engagements en matière d'égalité des genres pris dans le cadre de la CDB et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Un financement limité a été évoqué comme un obstacle majeur à la mise en œuvre de la CDB tenant compte de la dimension de genre aux niveaux local, national et mondial.¹¹ Le PNUE-WCMC et al. soulignent la nécessité de ressources et de mécanismes financiers pour aborder et atteindre les objectifs spécifiques et atteindre les résultats escomptés du Plan d'action pour l'égalité entre les sexes (2022-2030).¹² Cependant, la mesure dans laquelle le lien entre genre et biodiversité est reconnu dans les politiques, stratégies et instruments nationaux, ou aligné sur les engagements financiers nationaux, reste incertaine.¹³

Tel que reconnu par les Parties, « la participation pleine et effective et le leadership des femmes dans tous les aspects des processus de la Convention, en particulier dans les politiques et les actions aux niveaux national et local, sont essentiels pour atteindre les objectifs à long terme en matière de biodiversité ». ¹⁴ Cependant, **les femmes et les filles, en particulier celles provenant des peuples autochtones et des communautés locales, continuent à subir une discrimination et d'être marginalisées dans les processus de prise de décisions pertinents.** Leur engagement réel, éclairé et effectif est nécessaire « afin d'aborder leurs droits, besoins et intérêts, et de reconnaître et valoriser leurs connaissances, innovations, pratiques, technologies et cultures traditionnelles et leurs droits apparentés en appui à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, et au partage juste et équitable des avantages ». ¹⁵

5 Ibid

6 [CBD/SBI/3/2/Add.3](#)

7 Casado Asensio, Blaquier and Sedemund (2022); [CBD/SBI/3/2/Add.3](#)

8 Des défis similaires ont été signalés en ce qui concerne l'action climatique. exemple, voir : [Kenya's Submission on Gender and Climate Change](#).

9 Ibid.

10 [CBD/SBI/3/2/Add.3](#)

11 Ibid.

12 Despot-Belmonte et al. (2022); <https://www.cbd.int/side-events/4987>

13 OECD (2023a).

14 [CBD/COP/DEC/15/11](#)

15 Ibid.

Opportunités

Placer la cible 23 et le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes au cœur de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal est essentiel pour générer un effet multiplicateur en vue d'atteindre les objectifs et les cibles du Cadre. En outre, le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes (2022-2030) a été élaboré en tenant compte des engagements existants liés à l'égalité des sexes et à la biodiversité, y compris ceux des Objectifs de développement durable (ODD) et des autres Conventions de Rio (CCNUCC, CNULCD).¹⁶ Par conséquent, les efforts visant à mettre en œuvre le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes peuvent également **tirer parti des synergies avec les processus pertinents pour obtenir des résultats en matière d'environnement et d'égalité des sexes.**

Renforcement des capacités

Les Parties ont identifié le besoin crucial de sensibilisation et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre sensible au genre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.¹⁷ Le Plan d'action pour l'égalité des sexes comprend **plusieurs mesures indicatives sur le renforcement des capacités, notamment des mesures visant à accroître la capacité des femmes et des filles** à contribuer efficacement aux objectifs et aux processus de la Convention, ainsi que des actions visant à renforcer la capacité des entités gouvernementales concernées à intégrer les considérations d'égalité des sexes dans les politiques et les programmes. **La désignation de points focaux genre-biodiversité et l'engagement de renforcer leurs capacités techniques dans le lien genre-biodiversité** constituent une première étape essentielle pour combler les lacunes en matière de capacités en vue d'une mise en œuvre sensible au genre du Cadre (voir l'encadré 1, annexe).

Il existe des opportunités d'échanger des expériences, des bonnes pratiques et des matériaux d'orientation entre les Parties, ainsi que d'apprendre des parties prenantes pertinentes sur les efforts réussis de renforcement des capacités d'égalité des genres liés à la biodiversité. Les efforts passés ont été plus efficaces lorsqu'ils ont :

- **Adapté les activités de renforcement des capacités aux besoins des différents groupes** de femmes et de filles, en mettant l'accent sur celles qui sont confrontées

à des formes croisées de discrimination, et les ont adaptées pour favoriser leur pleine participation.

- **Intégré un apprentissage pratique et des actions de suivi concrètes** (par exemple des plans d'action financés) pour mettre en pratique les connaissances acquises (encadré 1, annexe) et soutenir directement la mise en œuvre.
- **Impliqué les hommes et les femmes** dans les initiatives de renforcement des capacités pour assurer une approche collaborative et solidaire en vue d'atteindre les résultats en matière d'égalité des sexes et de biodiversité.

Intégrer le renforcement des capacités spécifique au genre dans les efforts continus de développement des capacités liées à la biodiversité, plutôt que de mener des activités isolées, peut générer des gains d'efficacité. **Le partenariat avec des organisations de femmes locales** peut apporter une expertise pertinente à la conception et à la mise en œuvre des initiatives de renforcement des capacités.

Données : collecte, suivi, rapports et analyse

Les approches de collecte, d'analyse et d'utilisation des données tenant compte du genre sont essentielles pour permettre le développement de solutions et programmes équitables et durables liés à la biodiversité.¹⁸ **Le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes (2022-2030) comprend des objectifs spécifiques et des mesures indicatives sur la collecte de données ventilées par sexe et autres caractéristiques** (telles que l'âge et l'appartenance ethnique) **et le développement des capacités nationales** à produire et à utiliser des données et des indicateurs spécifiques au genre. **Le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal**¹⁹ offre l'occasion **d'aligner les efforts nationaux sur d'autres cadres d'indicateurs pertinents**, y compris ceux des ODD, afin de rendre visibles les contributions différenciées selon le genre à un environnement sain et les impacts différentiels subis par la perte de biodiversité.

L'amélioration des synergies entre les ministères concernés et les bureaux nationaux de statistiques peut accroître l'interopérabilité des données et permettre des analyses supplémentaires sur les liens entre l'égalité des

¹⁶ Les autres **Conventions de Rio** sont la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

¹⁷ [CBD/SBI/3/2/Add.3](#)

¹⁸ <https://data.unwomen.org/data-portal>; Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2022); [CBD/SBI/3/2/Add](#); Githuku et al. (à venir).

¹⁹ [CBD/COP/DEC/15/5](#)

genres, la biodiversité, le climat, la sécurité alimentaire et le développement durable. Les Parties peuvent également faire preuve de créativité avec les données qualitatives et quantitatives disponibles dans leurs systèmes de suivi, les statistiques nationales et d'autres sources de données **(par exemple à partir de projets ou de surveillance et systèmes d'information communautaires)**²⁰ pour combler les lacunes de données sur les liens entre le genre et la biodiversité (voir encadré 2, annexe).²¹ **L'approche pansociétale** et la cible 21 du Cadre offrent l'occasion **d'élargir l'éventail des producteurs de connaissances, des données produites et leur accessibilité** à de multiples parties prenantes. La reconnaissance de la diversité des systèmes de connaissances, y compris ceux qui sont enracinés dans les connaissances traditionnelles, et l'inclusion des données produites par des acteurs non étatiques, tels que les organisations de femmes, peuvent aider à combler les lacunes en matière de données et à suivre les progrès vers les cibles 22 et 23.

Financement

Le financement est un moyen essentiel de mise en œuvre. Les sources de financement permettant de faire avancer les multiples objectifs, décisions et actions requises dans le cadre des accords et politiques environnementaux comprennent les budgets nationaux et les financements publics et privés provenant de sources bilatérales et multilatérales. La cible 19 appelle à une **augmentation du financement** de la biodiversité, et la mise en œuvre de la CDB sensible au genre nécessite **l'intégration et la cohérence des investissements dans les conventions environnementales et leurs plans d'action pour l'égalité des sexes** (par exemple, ceux de la CCNUCC et la CNUCLD).²² Les gouvernements ont un rôle crucial

à jouer pour garantir cette efficacité par le biais d'une **coordination interdépartementale ou interministérielle de la programmation environnementale**. L'alignement des engagements nationaux, des politiques sectorielles, des réformes habilitantes et des mécanismes de rapport, ainsi que des instruments de planification et de budgétisation au niveau local peuvent soutenir cet effort.²³

Le financement pour l'égalité des sexes et pour la conservation/l'utilisation durable de la biodiversité sont souvent séparés. Pourtant, la part de **l'Aide publique au développement (APD) liée à la biodiversité fournie par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, qui inclut également des objectifs d'égalité des sexes, a augmenté au fil du temps**, à la fois en termes absolus que relatifs.²⁴ L'essor des **politiques féministes de coopération internationale**²⁵ peut soutenir les efforts visant à mobiliser des investissements sensibles au genre et transformateurs de genre pour atteindre des résultats en terme d'égalité des sexes, de biodiversité et plus en matière de développement et d'environnement.²⁶ **Les politiques institutionnelles promouvant un financement sensible au genre, par exemple, par le biais d'une budgétisation sensible au genre,**²⁷ ou d'exigences pour faire progresser l'égalité des sexes dans les projets (encadré 3, annexe), la budgétisation des plans d'action pour l'égalité des sexes, l'utilisation de marqueurs et/ou d'indicateurs de genre et la communication de résultats pertinents pour le genre peuvent jouer un rôle essentiel pour assurer la mise en œuvre sensible au genre du Cadre. **Incorporer une expertise en genre dans les décisions financières** en incluant des experts en genre et des représentants d'organisations de femmes, en particulier d'organisations locales, est essentielle pour articuler les priorités d'un financement de la biodiversité sensible au genre.

20 Par exemple, le [navigateur autochtone](https://bit.ly/3U1GLLe) offre un « cadre et un ensemble d'outils pour et par les peuples autochtones pour surveiller systématiquement le niveau de reconnaissance et de mise en œuvre de leurs droits », ainsi que des ressources en accès libre basées sur des données communautaires.

21 Par exemple, le Costa Rica, dans le cadre d'un projet de paiements basés sur les résultats REDD+ financé par le Fonds vert pour le climat et soutenu par le PNUD, a utilisé le suivi au niveau du projet pour recueillir des données sur le genre : <https://bit.ly/3U1GLLe>

22 Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2019); OECD (2023b).

23 Voir, par exemple, une analyse de la manière dont les synergies entre l'action climatique et les ODD sont recherchées, et montrent des signes de progrès, aux niveaux national et local : <https://bit.ly/4eAqDWx>

24 OECD (2022); OECD (2023a); OECD (2024); OECD, parution à venir.

25 UN Women (2022).

26 Par exemple, la Politique d'aide internationale féministe du Canada intègre l'égalité des genres dans ses **cinq domaines d'action prioritaires**, y compris « Environnement et action climatique ». Les programmes sous son **Programme International de Biodiversité** adoptent « une approche féministe inclusive pour mettre en œuvre des initiatives de biodiversité ».

27 **La budgétisation sensible au genre** (ou budgétisation sensible au genre) implique de prendre en compte les besoins et les intérêts spécifiques des différents groupes de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des budgets afin de soutenir la réalisation des objectifs d'égalité des sexes. Par exemple, la budgétisation sensible au genre fait partie du budget annuel du gouvernement central indien, et le ministère de la Femme et du développement de l'enfant a élaboré un manuel et un **Guide** sur la budgétisation sensible au genre à l'intention de tous les ministères et départements.

Centrer la participation pleine et effective et le leadership des femmes dans toutes les actions

Les organisations locales de femmes détiennent des informations précieuses sur la biodiversité locale, les pratiques culturelles et les dynamiques de genre et de pouvoir, et peuvent ainsi assurer que les efforts de conservation soient efficaces, inclusifs et culturellement pertinents. Le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes de la CDB (2022-2030) accorde la priorité au soutien de l'engagement des femmes et des filles des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que de celles qui sont confrontées à toutes formes de discrimination à tous les niveaux.²⁸ Cette priorité est partagée avec les plans d'action pour l'égalité des sexes des autres conventions de Rio.²⁹ L'approche fondée sur les droits humains du Cadre « défend le droit à la participation, en particulier des personnes en situation de vulnérabilité, en reconnaissant leur capacité à agir et à conduire un changement transformateur. »³⁰

Permettre la participation pleine et efficace des organisations de femmes nécessite de leur fournir les ressources, le soutien logistique, l'information, la formation et l'autorité décisionnelle nécessaires pour influencer les politiques et les pratiques en matière de biodiversité. Les plateformes, forums et coalitions qui incluent et soutiennent les organisations de femmes et féministes, les groupes de défense des droits humains, les défenseuses de l'environnement ainsi que les peuples autochtones et les communautés locales partageant une vision et des objectifs communs peuvent donner une voix collective pour articuler les perspectives et les besoins des femmes dans toute leur diversité (encadré 4, annexe). Ces plateformes facilitent également l'échange de connaissances, d'expériences, de ressources et de bonnes pratiques. Les efforts visant à soutenir l'engagement et les synergies avec les réseaux pertinents qui s'attaquent au changement climatique et à la dégradation des terres offrent des possibilités d'action coordonnée.



À Hoima, dans le nord-ouest de l'Ouganda, les femmes cultivent plusieurs variétés de haricots pour faire face aux risques climatiques.
© CIAT/Georgina Smith

28 CBD/COP/DEC/15/11

29 Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2019).

30 UN Human Rights Office of the High Commissioner (2022).

Recommandations

- **Examiner et allouer des ressources pour mettre en œuvre les actions indicatives du Plan d'action pour l'égalité entre les sexes de la CDB**, faisant progresser la réalisation de la cible 23 et d'autres cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.³¹
- **Rechercher des synergies dans la mise en œuvre des plans d'action pour l'égalité des sexes des conventions de Rio, en particulier en ce qui concerne le financement, le développement des capacités, et la collecte et l'analyse des données** afin de générer des gains d'efficacité dans la réalisation des objectifs de biodiversité, de climat, de neutralité en matière de la dégradation des terres et d'égalité entre les sexes.
- **Placer la représentation, la participation et le leadership féminin pleins, équitables, inclusifs, effectifs et sensibles au genre, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales, au centre d'une approche globale de la société** pour intensifier la mise en œuvre sensible au genre du Cadre.

Renforcement des capacités

- **Nommer, financer et autonomiser des points focaux nationaux** sur le genre et la biodiversité pour soutenir l'échange de connaissances et renforcer les capacités institutionnelles.
- **Établir des partenariats avec des organisations de femmes et d'autres acteurs non étatiques possédant une expertise en matière de genre et de biodiversité** pour contribuer à combler les lacunes en matière de capacités gouvernementales et institutionnelles.

Données : collecte, suivi, rapports et analyse

- **Développer les capacités techniques nationales pour collecter, analyser et communiquer des données ventilées par sexe et autres caractéristiques** (par exemple, âge, appartenance ethnique) afin de permettre des analyses intersectionnelles sur le lien entre genre et biodiversité.
- **Identifier les indicateurs pertinents spécifiques au genre à partir du Cadre** et explorer leur développement et leur utilisation pour suivre les progrès vers les cibles nationales pertinentes. **Aligner la collecte de données sur les indicateurs des ODD liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes** (par exemple, ODD 1.4.2, 2.3.2, 5.a.1, 5.a.2, 14.b.1).³²

Financement

- **Fournir un financement sans restriction, opportun et prévisible aux organisations de femmes et aux initiatives de biodiversité** dirigées par des femmes pour leur permettre d'accéder à des ressources financières, des actifs, du crédit et d'autres services pour soutenir leurs efforts de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.
- **Mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre et améliorer le financement pour le lien entre genre et biodiversité.** Développer des politiques et des mécanismes institutionnels pour intégrer le genre dans le financement lié à la biodiversité, notamment les plans nationaux de financement de la biodiversité³³ et les plans nationaux de développement à long terme.

Centrer la participation pleine et effective et le leadership des femmes dans toutes les actions

- **Établir des partenariats efficaces et significatifs avec les organisations locales de femmes** pour identifier les besoins et les priorités des femmes et concevoir conjointement des initiatives qui répondront à leurs intérêts fondamentaux. Établir des partenariats à long terme basés sur la confiance, le respect mutuel et des objectifs communs.
- **Collaborer avec le Caucus des femmes de la CDB** et lui fournir des ressources pour garantir que les points de vue des femmes éclairent les processus de la Convention, les politiques et les actions en matière de biodiversité.

³¹ Despot-Belmonte et al. (2022).

³² <https://gbf-indicators.org/metadata/other/23-1-C>

³³ Ibid.

Bibliographie

- Casado Asensio J; Blaquier D; Sedemund J. (2022). Strengthening capacity for climate action in developing countries: Overview and recommendations. *OECD Development Co-operation Working Papers*, No. 106. OECD Publishing, Paris. <https://doi.org/10.1787/0481c16a-en>
- Despot-Belmonte K; Arreguin Prado A; Bonnemaïson C; Casado-Asensio J; Blaquier D. (2022). Financing the gender-responsive implementation of the post-2020 global biodiversity framework: Towards the achievement of biodiversity and gender equality outcomes. Discussion paper. OECD, Paris; UNEP-WCMC, Cambridge. <https://bit.ly/47ZL4cM>
- Githuku, F; Arreguin Prado A; Haworth-Lee J. (À venir). Power in numbers: An agency approach to gender and data. Forest Peoples Programme, Moreton-in-Marsh, UK.
- OECD (Organization for Economic Cooperation and Development). (2022). ODA for climate, biodiversity and gender equality: A snapshot. OECD Publishing, Paris. <https://bit.ly/4d0rBNt>
- OECD (Organization for Economic Cooperation and Development). (2023a). A Decade of Development Finance for Biodiversity. OECD Publishing, Paris. 146 p. <https://doi.org/10.1787/e6c182aa-en>
- OECD (Organization for Economic Cooperation and Development). (2023b). The Gender Equality and Environment Intersection: An overview of development co-operation frameworks and financing. *OECD Development Perspectives*, No. 38, OECD Publishing, Paris. <https://doi.org/10.1787/c16d8fe8-en>
- OECD (Organization for Economic Cooperation and Development). (2024). Biodiversity and Development Finance 2015-2022: Contributing to Target 19 of the Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework. OECD Publishing, Paris. 96 P. <https://doi.org/10.1787/d26526ad-en>
- OECD (Organization for Economic Cooperation and Development). (À venir). State of Development Finance for Gender Equality 2024. OECD Publishing, Paris.
- Secretariat of the Convention on Biological Diversity. (2019). Addressing Gender Issues and Actions in Biodiversity Objectives. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, Canada. 51 p. <https://bit.ly/488HxZN>
- Secretariat of the Convention on Biological Diversity. (2022). Best practices in Gender and Biodiversity: Pathways for multiple benefits. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montreal, Canada. 98 p. <https://bit.ly/4dLVLkI>
- UNDP (United Nations Development Programme). (2023). Towards resilient and equitable development in Costa Rica with women and nature at the forefront. UNDP Global Policy Network Brief. 7 p. <https://bit.ly/3U16Lle>
- United Nations Human Rights Office of the High Commissioner. (2022). Advancing a Human Rights-Based Approach to the Global Biodiversity Framework. OHCHR, Geneva. 4 p. <https://bit.ly/4eTCHII>
- United Nations Women. (2018). Towards a gender-responsive implementation of the Convention on Biological Diversity. UN Women, New York. 35 p. <https://bit.ly/3zQFpcD>
- United Nations Women. (2022). Feminist Foreign Policies: An Introduction. Brief. UN Women, New York. <https://bit.ly/3Yfmu4m>
- United Nations Department of Economic and Social Affairs (UNDESA) and the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). (2023). Synergy Solutions for a World in Crisis: Tackling Climate and SDG Action Together. United Nations, New York. 88 p. <https://bit.ly/3ZY9oJZ>

ENCADRÉ 2

Une approche fondée sur les données pour élaborer des politiques et des programmes de biodiversité sensibles au genre au Costa Rica

Pour développer un plan d'action sur l'égalité des sexes dans le cadre de sa stratégie REDD+, le Costa Rica a mené des analyses de genre et des évaluations des écarts entre les sexes dans son secteur environnemental, en triangulant les données ventilées par sexe collectées lors de son recensement agricole de 2014 avec les données de l'Institut national des femmes (INAMU). Les données ont montré, entre autres, que les femmes ne représentaient que 15,6 % des propriétaires agricoles, avaient des exploitations plus petites et recevaient moins d'assistance technique et de financement que les hommes. De 1997 à 2021, seulement 15 % des contrats de paiement pour services écosystémiques (PSE) ont été accordés à des femmes propriétaires foncières, et 73 % des femmes n'ont reçu aucun paiement ou rémunération pour leur travail dans les unités de production.³⁶ Les données compilées et visualisées ont conduit à des changements tenant compte de l'égalité des sexes dans les politiques, la gouvernance et les finances de biodiversité et de restauration,³⁷ tandis que les données ventilées par sexe combinées aux données forestières ont aidé à déterminer les zones prioritaires pour la restauration qui bénéficie désormais à la fois aux femmes et aux hommes.

³⁶ UNDP (2023).

³⁷ CBD/SBI/3/2/Add.3

ENCADRÉ 3

Opportunités avec le Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité du Fonds pour l'environnement mondial

Le Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité (*Global Biodiversity Framework Fund - GBFF*) – le mécanisme de financement du Cadre au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – inclut parmi ses principes de mise en œuvre une approche inclusive et sensible au genre. L'engagement et la participation significative des femmes et des filles, y compris des PA et des CL, sont pris en compte lors de l'examen des projets, et « s'attaquer activement aux obstacles systémiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles (en particulier celles qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination) pour accéder aux ressources et au soutien au renforcement des capacités contribuera à la mise en œuvre transformatrice du [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal] en matière de genre ». ³⁸ Les politiques du FEM sur l'égalité des sexes, l'engagement des parties prenantes et les garanties environnementales et sociales, ³⁹ s'appliquent tous aux projets financés au titre du GBFF.

Les trois premiers projets inclus dans le programme de travail du GBFF ⁴⁰ ont indiqué leur contribution à la réalisation des cibles 22 et 23 du Cadre, entre autres, en :

- S'engageant auprès des associations de femmes de divers peuples autochtones dans les efforts de consolidation foncière pour contribuer à garantir l'exhaustivité et la durabilité des stratégies de gestion des terres, et en allouant un budget spécifique au suivi et à l'établissement de rapports sur les cibles 22 et 23.
- Promouvant le leadership des femmes dans la gouvernance environnementale (par exemple, dans les conseils des zones protégées) en soutenant leur éducation formelle, leur formation et leur autonomisation, et en atténuant les risques de violence fondée sur le sexe.
- Augmentant la participation des femmes dans la planification de l'utilisation des terres, aux processus de prise de décision communautaires et aux activités de restauration; en améliorant leurs moyens de subsistance, et en tenant compte de leurs besoins pour la garde d'enfants, ainsi que des contraintes de temps et de mobilité dans la conception et la mise en œuvre des projets.⁴¹

³⁸ GEF/C.64/06

³⁹ GEF/C.53/04

⁴⁰ GEF/GBFF.02/03

⁴¹ Le *Projet MEx30x30*, avec une subvention GBFF de 18,5 millions de dollars, « soutiendra un flux de revenus durable à long terme pour les zones protégées à travers le Mexique, plus de 70 % des fonds du FEM soutenant les actions des peuples autochtones et des communautés locales », y compris celles des femmes autochtones.

ENCADRÉ 4

Plateformes, coalitions et engagement auprès des femmes locales et de leurs organisations

En septembre 2023, environ 8 000 femmes autochtones de tout le Brésil ont participé à la 11^{ème} Marche des femmes autochtones intitulée « Femmes biomes en défense de la biodiversité à travers les racines ancestrales ». ⁴² La convocation « visait à renforcer l'action politique et l'occupation des espaces représentatifs par les femmes autochtones, ainsi qu'à initier des dialogues pour la création de politiques publiques pour les peuples autochtones à l'intérieur et à l'extérieur de leurs territoires, répondant aux demandes spécifiques de leurs réalités ». ⁴³ La marche a eu lieu dans un nouveau contexte politique, dans lequel plusieurs femmes leaders autochtones occupent désormais des postes publics importants, tels que la ministre et tous les secrétaires du ministère des Peuples autochtones (MPI), ainsi que la présidente du Fonds national autochtone (FUNAI).

Au Mexique, les femmes agissent en solidarité au sein de « réseaux de sororités vertes » (« Redes de sororidad verde ») pour prendre soin de leur environnement, surmontant certains des obstacles liés au genre auxquels elles sont confrontées, grâce à une action collective. ⁴⁴ Avec le soutien du PNUD, des femmes mayas de plus de 100 localités de la péninsule du Yucatan se sont rassemblées autour de l'apiculture et de la biodiversité pour faire face au déclin rapide des populations d'abeilles et des services de pollinisation associés. Ce réseau promeut des pratiques de production durables, la résilience financière, le renforcement des capacités, ainsi que le partage des connaissances, la réflexion critique, le leadership et la prise de décision collaboratifs ainsi que la solidarité. Les rencontres ont constitué un espace de discussion des défis et des solutions, et ont conduit à un plan d'action commun visant à renforcer mutuellement les résultats en matière de biodiversité et d'égalité des genres.



Caucus des femmes de la CDB avec l'ancienne Secrétaire exécutive de la Convention, Mme Elizabeth Maruma Mrema, au Pavillon des femmes de la COP15.

📷 Caucus des femmes de la CDB.

⁴² <https://news.mongabay.com/2023/10/brazils-indigenous-women-march-again-for-the-rights-of-their-people-and-lives/>

⁴³ Ibid.

⁴⁴ <https://www.undp.org/es/mexico/historias/tejiendo-redes-de-sororidad-verde-mujeres-mayas-se-empoderan-y-protegen-las-abeja>
<https://www.undp.org/es/mexico/redes-de-sororidad-verde-trazan-el-camino-hacia-un-futuro-igualitario-y-sostenible>

Auteurs

Cette note de politique a été rédigée par **Marlène Elias** et **Miranda Morgan** (L'Alliance de Bioversity International et le CIAT) ; **Katherine Despot-Belmonte** (PNUE-WCMC) ; **Verona Ancheta Collantes-Lebale** (Fonds pour l'environnement mondial) ; **Amelia Arreguin Prado** (Caucus des femmes de la CDB) ; **Dominique Blaquier**, **Juan Casado-Asensio** et **Cibele Cesca** (OCDE) ; **Ciara Daniels** (PNUD) ; **Maren Kraushaar** (GIZ/SNB Partenariat Accélérateur) ; et **Tanya McGregor** (PNUE).

La note reflète les opinions des auteurs et ne reflète pas nécessairement celles de leurs organisations.

Pour plus d'informations, contactez :

Marlène Elias

✉ marlene.elias@cgiar.org





L'Alliance de Bioversity International et le CIAT fait partie du CGIAR, un partenariat mondial de recherche pour un avenir de sécurité alimentaire dédié à la transformation des systèmes alimentaires, fonciers et hydriques dans un contexte de crise climatique.